

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Bretagne-Pays de la Loire)**

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Bretagne-Pays de la Loire, représentée par son directeur Monsieur Claude LE COZ, ci après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 31 janvier 2025

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Bretagne-Pays de la Loire</p> <p><i>Pae vitamin</i></p> <p><i>Sylvie Van Dam adj. de direction à l'horizon d.</i></p> <p>Le directeur interrégional, Claude LE COZ</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p> <p><i>Morelle</i></p> <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
---	---

Visa du préfet des Pays de la Loire,

Fabrice RIGOLET-ROZE

Visa du préfet de Bretagne,
Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la
région Bretagne

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-DI44
0302-DI44-DI44
0348-DP35-DD29
0348-DP35-DD35
0349-CDBU-CEFI
0362-CDIE-DR44
0362-MEFR-CDDI
0723-DR35-DD22
0723-DR35-DD56
0723-DR35-DD29
0723-DR35-DD35
0723-DR44-DR44